



NATIONS UNIES UN LIBRARY

ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE
A/C.5/35/118
12 décembre 1980
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-cinquième session
CINQUIEME COMMISSION
Points 91 et 96 de l'ordre du jour

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1980-1981

PLAN DES CONFERENCES

Incidences administratives et financières de la recommandation faite
par le Comité des conférences dans le document A/C.5/35/L.38

Etat présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153
du règlement intérieur de l'Assemblée générale

1. A la suite de la convocation, à New York, de la dixième session de la troisième Conférence sur le droit de la mer, le Comité des conférences, agissant en application de la résolution 35/10 A de l'Assemblée générale, datée du 3 novembre 1980, a décidé, à la réunion qu'il a tenue le 8 décembre 1980, de recommander à l'Assemblée générale de transférer à Genève deux réunions actuellement prévues pour New York, afin que la Conférence puisse disposer de toutes les salles dont elle aura officiellement besoin, soit quatre grandes salles de conférence. Les organes qui se réuniraient à Genève sont le Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, qui doit se réunir du 16 mars au 10 avril 1981, et le Groupe de travail intergouvernemental du Code de conduite de la Commission des sociétés transnationales, qui doit se réunir du 6 au 17 avril 1981. Le Comité a en outre recommandé à l'Assemblée générale d'inviter tous les autres organes dont la réunion reste prévue au Siège pendant la période de la dixième session de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer de limiter au maximum leurs réunions, de manière que tous les services nécessaires puissent être fournis à la Conférence.

2. Au cas où l'Assemblée générale déciderait de transférer les réunions des deux organes en question, conformément à la recommandation du Comité des conférences un crédit additionnel de 25 500 dollars, réparti comme suit, serait nécessaire pour les frais de voyage et de subsistance des fonctionnaires assurant le service de ces réunions pour les questions de fond :

	<u>Dollars</u>
Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (cinq fonctionnaires pour la durée de la réunion)	18 300 (Chapitre 2A)
Groupe de travail intergouvernemental du Code de conduite (trois fonctionnaires pour la durée de la réunion)	<u>7 200 (Chapitre 9)</u>
Total	<u><u>25 500</u></u>

3. En ce qui concerne les services de conférence, le Secrétaire général renvoie au paragraphe 9 de l'état récapitulatif relatif au coût des services de conférence (A/C.5/35/119), dans lequel il est dit que le Secrétaire général fournira au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, à sa session de printemps 1981, une analyse détaillée des services de conférence nécessaires.
